



RAPPORT D'ACTIVITE

**CLI de Marcoule-Gard (INB)
CI Marcoule (INBS)**

EXERCICE 2014

www.cli-gard-marcoule.fr

SOMMAIRE

1. Qu'est-ce que la CLI ? – Qu'est-ce que la CI ?	p5
1.1 Les objectifs de la CLI	
1.2 La composition de la CLI	
1.3 La Commission d'information auprès de l'INBS de Marcoule-CI	
2. Assemblée Générale	p7
2.1 L'assemblée générale	
2.2 Le Conseil d'Administration	
3. Réunions d'information et visite à l'attention des membres	p8
3.1 Réunions d'information	
3.2 Visites	
Enquêtes publiques	
4. Partenariats de la CLI	p9
4.1 Avec l'ANCCLI	
4 1 1 <i>Fonctionnement de l'ANCCLI</i>	
4 1 2 <i>Groupes de travail</i>	
4.2 Avec l'IRSN	
4.3 Avec l'ASN	
5. Outils de communication	p11
5.1 Site internet de la CLI	
5.2 MAG de la CLI	
6. Implication de la CLI Marcoule-Gard dans le post-accident et l'outil OPAL	p11
7. Bilan financier 2012 et prévisionnel 2013	p14
7 1 Le bilan financier 2012	
7.2 Le prévisionnel 2013	

1. Qu'est-ce-que la CLI ? – Qu'est-ce-que la CI ?

1.1 Les objectifs de la CLI

La CLI de Marcoule- Gard, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 est née en 1993 d'une volonté du Président du Conseil Général du Gard, de mettre en place une commission entre les différents partenaires concernés par les activités de l'établissement de Marcoule.

Entre 1994 et 2006, la CLI de Marcoule-Gard, comme l'ensemble des CLI, a fonctionné dans le cadre de la circulaire du 15 décembre 1981 de Pierre Mauroy.

La loi sur la Transparence et la Sécurité en matière Nucléaire n°2006-686 du 13 juin 2006 (loi TSN) a instauré une autorité de sûreté nucléaire indépendante.

Elle traite aussi de l'information du public en matière de sécurité nucléaire en renforçant le droit à l'information sur les installations nucléaires, en donnant un véritable cadre légal aux CLI et en instituant un haut comité pour la transparence, pour faire vivre le débat au niveau national, tout comme il existe déjà au niveau local au travers des CLI.

Depuis 2006 le fonctionnement de la CLI Marcoule est régi par la loi TSN qui depuis 2012 a été intégrée aux Livres II et V du Code de l'Environnement.

La CLI évalue et informe sur l'impact sanitaire et environnemental des installations du site de Marcoule. Elle s'intéresse aussi aux retombées économique du site

Elle assure l'étude et la mise en place de programmes et moyens d'actions dans cet objectif ainsi que l'information et la communication de ce même objectif.

La Commission Locale d'Information de Marcoule-Gard

í

î

ê

Personnel

1 Assemblée Générale

1 Conseil d'Administration

ô

ô

ô

1 chargée de mission (30%)
1 secrétaire (30%)

61 membres titulaires
(+ membres associés)

17 membres

L'assemblée générale réunit les membres : parlementaires, conseillers généraux et maires concernés, des personnalités qualifiées des milieux scientifiques ou médical, des représentants d'associations de protection de la nature, des représentants d'organisations syndicales. Les membres associés sont invités permanents à la CLI mais ne prennent pas part aux votes.

Le conseil d'administration règle les affaires courantes de l'association et propose des actions.

Personnel au 1^{er} janvier 2008 (agents du Conseil Général du Gard) :
Chantal Mouchet, chargée de mission – Ingénieur Territorial 30% ETP
Amal Chleh, secrétaire 20% ETP..

1.2 La composition de la CLI

La CLI est composée de :

61 membres titulaires

39 élus	soit 64%
7 représentants d'association	soit 11,3%
5 représentants d'organisation syndicales	soit 8,3%
10 personnalités compétentes	soit 16,3%

1.3 La Commission d'Information auprès de l'INBS du site (CI Marcoule)

La mise en place des Commissions d'Information est stipulée dans l'article 4 « Information relative à la sûreté nucléaire et à la radioprotection » du décret n°2001-592 du 5 juillet 2001 relatif à la sûreté et à la radioprotection des installations nucléaires intéressant la défense.

La CI auprès du site de Marcoule est une Commission Administrative qui a été créée par arrêté préfectoral le 23 avril 2004 par le préfet du Gard.

La CI a une mission identique à celle de la CLI si ce n'est qu'il s'agit de l'évaluation de l'impact sanitaire et environnemental de l'Installation Nucléaire de Base intéressant le Défense de Marcoule, INBS.

2. L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration.

2 – 1 L'assemblée générale

L'assemblée générale annuelle a réuni à la fois les membres de la CLI Marcoule-Gard et ceux de la CI Marcoule.

Sont intervenus les exploitants du site de Marcoule : CEA, MELOX, SOCODEI et Energy Health ainsi qu'AREVA et les autorités : Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense (ASND).

Bilan du CEA Marcoule

- Avancées importantes au niveau de la R&D du cycle du nucléaire
- Avancement des chantiers de démantèlement
- Mise au point et industrialisation d'un test de diagnostic de détection du virus

EBOLA.

- Enquêtes publiques PHENIX et DIADEM : Avis favorable sans réserve
- 24 incidents déclarés dont 2 de niveau 1.

Audit QSE ; pas de non conformités – Maintien de la certification.

- Création du PVSI le 30 juin – Inauguration du PRARE M Boiteux en juillet –

Inauguration d'InfoDem en septembre – 2^{ème} Assises du Démantèlement et lancement du réseau « Prometia » dans le cadre de l'IEH.

Bilan MELOX

- 4000^{ème} assemblage MOX livré à EDF
- Production en phase avec les prévisions du plan de charge
- Validation du réexamen décennal de sûreté
- Exercice national de crise le 16 décembre
- En cours poursuite du plan d'actions lié aux ECS
- 7 évènements niveau 0 et 1 niveau 1.

Bilan SOCODEI

- Plan Performance opérationnel depuis juillet 2014
- Réexamen décennal de l'incinérateur (autorisation de fonctionner jusqu'en 2021)
- Production en amélioration continue
- Début 2015 : Prévision de redémarrage de la fonderie

Bilan SynergyHealth

- Mise en service de l'installation GAMMATEC en janvier 2014
- 1^{er} chargement en sources scellées de ⁶⁰Co en janvier et 2^{ème} en août.
- Inauguration en septembre
- Démarrage de l'exploitation de l'irradiateur expérimental en janvier 2015 Remise à l'ASN du dossier de fin de démarrage en février 2015.

Bilan AREVA

- Avancement des chantiers d'assainissement-démantèlement
- Bon fonctionnement des ateliers supports
- Montée en puissance d'AREVA Démantèlement.

Bilan ASN (Division Marseille)

5 INB sont contrôlées par l'ASN : Phénix – Atalante – Mélox – Centraco – Gammatec.

- Instructions du dossier MAD/DEM de PHENIX et du dossier d'autorisation de création de DIADEM. Pour DIADEM la Commission d'enquête a rendu un avis favorable. Le GP Experts de l'ASN a rendu un avis favorable au projet de Démantèlement de Phénix.

- Préparation du redémarrage de l'unité de Fusion de CENTRACO
- Mise en service de GAMMATEC début 2014
- Poursuite du fonctionnement de MELOX
- Rédaction en cours des décisions relatives aux noyaux durs d'INB
- Poursuite de l'instruction de la refonte des décisions de rejets des INB de la plateforme :
Pour les 4 INB (Mélox, Atalante Centraco et Gammatec), il existe 2 décisions :
 - Celle fixant les limites des rejets gazeux et liquides de l'INB,
 - Celle fixant les modalités de rejets.

La révision de ces décisions a été faite dans le but d'assurer une meilleure cohérence des limites et des modalités de rejets de l'ensemble du site et d'offrir une estimation globale de son impact sur l'environnement.

Bilan ASND

En attente

2 – 2 Le Conseil d'Administration.

Il s'est réuni 3 fois : 26 février – 22 mai et le 22 octobre.

3 Assemblée Générale Extraordinaire

Cette assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue afin de prendre en compte les résultats des élections municipales de mars 2014.

Les propositions de candidatures étaient les suivantes :

- 1) L'ensemble des maires des communes appartenant au PPI de Marcoule.
- 2) Collège des élus (communes hors PPI)
 - Stéphane CARDENES : Maire de Lirac
 - Laurent NADAL : Maire de Cavillargues
- 3) – Collèges des Associations
 - Gérald IMBARD : Association « Sauvons Le Climat »
- 4) Collège des Personnalités Qualifiées
 - Damien BROUSSOUX : Cluster CYCLIUM
 - Etienne VERNAZ : Expert vitrification

Des changements de Collèges étaient proposés :

Jean-Pierre CHARRE (élu)	Personnalité Qualifiée
Serge BOISSIN (élu)	Personnalité Qualifiée
Antoine JOUAN (PQ)	Association
Patrick REMUSAT (PQ)	Elu

Les candidatures proposées au vote ont été validées à l'unanimité par les membres en présence.

L'Assemblée générale valide la composition du Conseil d'Administration de la CLI suivante :

Collège des Elus :

Jean-Yves CHAPELET (Bagnols/Cèze)
Patrick REMUSAT (St Pons La Calm),
Louis DRIEY (Piolenc)
Didier BONNEAUD (St Etienne des Sorts), Vice Président
Bruno TUFFERY (Vénéjan), Secrétaire
Bernard DUCROS (Orsan),
Sébastien BAYART (Codolet), Secrétaire
Stéphane CARDENNES (Lirac)
Laurent NADAL (Cavillargues) Trésorier

Collège des Associations

Marie-Anne SABATIER, Secrétaire adjointe
Antoine JOUAN

Collège des Personnalités Qualifiées

Jean-Claude ARTUS
Jean-Pierre CHARRE, Vice Président
Serge BOISSIN, Trésorier adjoint
Etienne VERNAZ

Collège des Représentants Syndicaux

Fabienne GREVELLEC-GANDI

L'Assemblée générale valide la liste des représentants de la CLI à l'ANCCLI suivante :

Collège des Elus : Didier BONNEAUD et Patrick REMUSAT

Collège des Associations : Antoine JOUAN et Marie-Anne SABATIER

Collège des Experts : Jean-Pierre CHARRE et Serge BOISSIN

Collège des Syndicats : Fabienne GREVELLEC-GANDI.

4 Réunions d'information et visite à l'attention des membres

4 – 1 Réunions d'information.

↳ Présentation de l'outil « OPAL » : Outil de sensibilisation des Acteurs Locaux à la gestion de la phase post-accidentelle d'un évènement nucléaire au cours de l'Assemblée générale, à l'ensemble des consulaires du Vaucluse et au sein du CODIRPA en présence des Commissaires de l'ASN.

↳ Deux enquêtes publiques concomitantes se sont déroulées entre le 10/06/2014 et le 17/07/2014 :

- Mise à l'Arrêt Définitif et le Démantèlement de l'INB n°71 nommée PHENIX
- Création de l'INB d'entreposage de déchets radioactifs « DIADEM » qui doit notamment accueillir les déchets du démantèlement de PHENIX.

Dans le cadre de ces deux enquêtes publiques la CLI a été consultée et a donné son Avis.

La Conclusion de cet Avis est :

« La CLI Marcoule-Gard juge donc opportun le choix fait par le CEA du démantèlement immédiat du réacteur PHENIX, qui va dans le sens des recommandations de l'ASN. De ce fait et logiquement, elle se prononce aussi favorablement sur la construction de l'installation DIADEM, sans laquelle ce démantèlement ne pourrait être mené à son terme à défaut d'exutoire pour certains types de déchets irradiants »

↳ Présentation des résultats des travaux dans le cadre du constat radioécologique de la Vallée du Rhône piloté par l'IRSN. De part sa connaissance du territoire la CLI a collaboré à la stratégie d'échantillonnage et de prélèvements.

↳ Exposé sur l'arrêt et le démantèlement du réacteur PHENIX.

↳ Présentation de la nouvelle INB du site : DIADEM (local d'entreposage des déchets radioactifs en attente de leur décroissance radioactive en vue d'un stockage profond)

↳ Présentation par les exploitants, l'ASN et l'ASND des rapports « Loi TSN ».

3 – 2 Visite

2 visites de l'installation MELOX

Visite de PHENIX et de DIADEM

4 Les partenariats de la CLI

4 – 1 avec l'ANCCLI

4-1-1 le fonctionnement de l'ANCCLI

L'assemblée générale,

Le Bureau (3 réunions/an) : 1 représentant de la CLI (collège des élus)

Le Conseil d'Administration de l'ANCCLI (3 réunions/an) : 3 représentants collèges : élus, associations et personnalités compétentes.

4-1-2 les Groupes de Travail

GP « Matières et Déchets Radioactifs », GPMDR - 2 représentants de la CLI.

Ce GP oriente ses travaux vers la gestion des déchets FA-VL et vers la contribution des collectivités territoriales dans cette problématique. Ce GP porte sa réflexion sur le projet Cigéo (Centre Industriel de stockage Géologique profond).

La CLI a participé activement aux deux journées organisées par l'ANCCLI l'IRSN et le CLIS de Bure sur la question de la réversibilité et les ressources énergétiques potentielles.

GP « Territoires et Post-Accidentel », GPPA – 2 représentants dont le pilote du GP.

C'est au sein de ce GP qu'a été élaboré dans un premier temps l'outil « OPAL ». En parallèle il porte sa réflexion sur la refonte des PPI, la participation des CLI aux exercices de crise et la distribution des comprimés d'iode.

A sensibilité des élus aux questions post-accidentelles ont conduit le Groupe à rédiger un Livre Blanc sur ces questions en essayant au travers de l'expérimentation des Cli et de leurs questionnements de faire remonter au niveau national, des recommandations constructives et pragmatiques.

Ce GP a organisé un séminaire sur deux journées sur le post-accident.

La CLI de Marcoule est intervenu à deux reprises :

Le Comité Scientifique – 1 représentant.

Regroupant une quinzaine d'experts dans différents domaines scientifiques et techniques, ce Comité se propose de conseiller et d'assister les CLI dans leurs demandes d'expertises et de favoriser toutes les démarches scientifiques.

Le Groupe de travail européen sur l'application de la Convention d'Aarhus

Ce Groupe a porté sa réflexion sur la thématique de la transparence et de la concertation. Cette année la CLI a collaboré à l'organisation de la Table Ronde Européenne intitulée « *Mise en œuvre de la Convention d'Aarhus dans le contexte d'un accident nucléaire avec des conséquences durables* » au Luxembourg.

4 – 2 Avec l'IRSN

- Collaboration au constat radioécologique de la Vallée du Rhône.

L'objectif est de faire un bilan des concentrations des radionucléides sur un territoire comportant plusieurs installations nucléaires et de disposer ainsi d'un état de référence utile en cas d'accident ou d'anomalie.

- Collaboration à la réalisation de l'enquête alimentaire autour du site de Marcoule
Cette enquête alimentaire a été mise en place afin de définir la part d'autoconsommation de produits locaux (autoconsommation) et d'évaluer l'impact sur la population de référence en cohérence avec la consommation de ces produits locaux.
- Comité de suivi - 1 représentant – ce Comité permet la mise en commun des actions de chacun des partenaires et la réalisation de projets communs tels que la mise en place de séminaire, de réunions d'information spécifiques.

- ⇔ Dialogue Technique sur les Evaluations Complémentaires de Sûreté (ECS) le 20 janvier,
- ⇔ Les leucémies infantiles autour des installations nucléaires le 17 avril
- ⇔ Le séminaire Santé-Environnement « *Quelle surveillance dans les territoires par les différents acteurs ?* » les 14 et 15 novembre.

Ce Comité a permis en 2012 la mise en place et plus particulièrement le suivi de l'outil « OPAL ».

4 – 3 Avec l'ASN

Collaboration étroite aux travaux du Comité DIRECTEUR pour la gestion de phase Post-Accidentelle d'un évènement nucléaire, CODIRPA.

Après avoir mené des travaux sur plusieurs années (2005 à 2012) le CODIRPA a rédigé un document « *Eléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire* » validé par les Ministères en charge de cette réflexion.

Ces éléments de doctrine ont été établis en considérant des accidents nucléaires d'ampleur moyenne entraînant des rejets radioactifs de courte durée (moins de 24 h), qui pourraient survenir sur les installations nucléaires françaises dotées d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Ces éléments s'appuient sur les principes internationaux de la radioprotection, mais aussi sur des valeurs mises en relief au cours des travaux par les participants au CODIRPA.

Le document rédigé, grâce à l'implication de tous les membres, s'attache à présenter les principales actions à mettre en œuvre ou à engager dès la sortie de la phase d'urgence ainsi que les lignes directrices pour la gestion des périodes de transition et de long terme.

Rencontre avec les commissaires enquêteurs de l'ASN à la Division de Marseille.

L'ASN a rendu public son rapport sur les ECS en janvier 2012.

Conférence Nationale des CLI du 12 décembre à laquelle la CLI a participé.

Un représentant de la CLI Marcoule-Gard a participé à la table ronde « *Incidents nucléaires sans déclenchement de plans d'urgence : Perception des risques et information du public* ».

La deuxième table ronde était consacrée aux Facteurs Sociaux Organisationnels Humains.

5 Outils de Communication.

5 – 1 Le site Internet de la CLI

Il reprend l'ensemble des travaux de la CLI (compte-rendu, agenda, informations locales et/ou nationales, vie de la CLI, les exposés présentés en réunion, les résultats de ses travaux de réflexion etc ..)

www.cli-gard-marcoule.fr

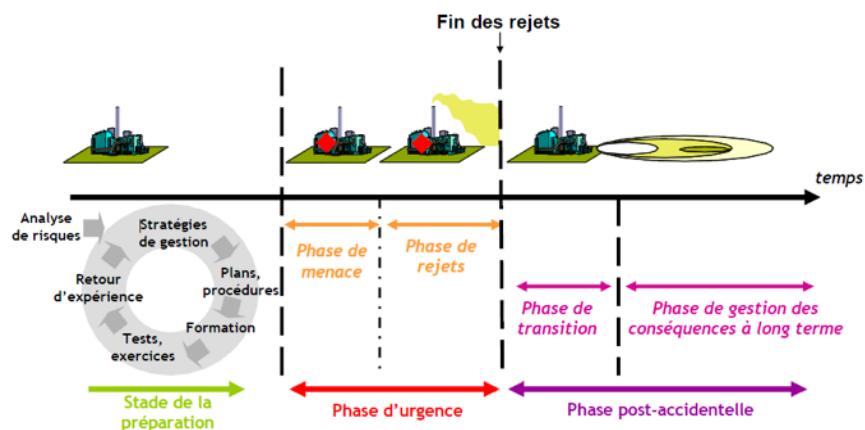
5 – 2 Le MAG de la CLI

Il est distribué gratuitement dans toutes les mairies gardoises, les communes du périmètre PPI, les entreprises locales, les établissements d'enseignement général et technique, les instituts de formation, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs locaux et à tous les partenaires de la CLI.

En 2012 « le MAG de la CLI » était consacré à la mise en place de l'outil « OPAL » et à l'implication des acteurs locaux dans la gestion territoriale d'un accident nucléaire.

6 Implication de la CLI Marcoule-Gard dans le post-accident et l'outil OPAL.

La démarche CODIRPA, décrite plus haut a permis d'associer de nombreux acteurs concernés par la gestion post-accidentelle : pouvoirs publics, exploitants, associations, experts... Une volonté d'anticipation, qui s'inscrit dans une démarche de défense en profondeur, et qui est destinée à améliorer la protection des êtres humains et de l'environnement vis-à-vis des conséquences d'un éventuel accident nucléaire qui entraînerait une contamination du territoire.



En parallèle, en 2009, l'expert public des questions de sûreté nucléaire (IRSN) et l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) ont cherché, ensemble, à mettre à disposition des acteurs locaux, notamment des CLI, un outil leur permettant de s'approprier les enjeux d'une situation post-accidentelle et plus précisément d'identifier les enjeux pour leur territoire.

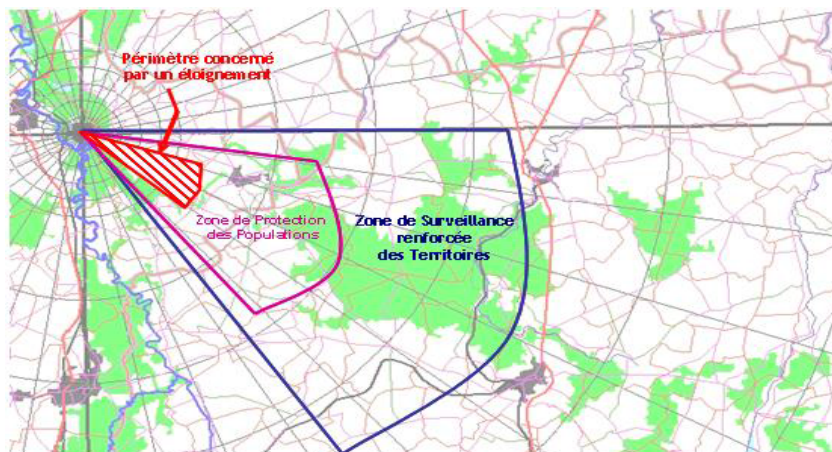
Cette collaboration a abouti à la création de l'outil « OPAL » : « *Outil de sensibilisation aux problématiques Post-accidentelles pour les Acteurs Locaux* ».

OPAL ne porte en aucun cas sur la phase d'urgence. Il n'est pas un outil de gestion de crise, il intervient en amont, dans un objectif de sensibilisation et de formation sur les conséquences post-accidentelles mais aussi de préparation des territoires par identification des enjeux stratégiques.

OPAL est un logiciel cartographique, qui intègre des scénarios d'accidents radiologiques type et les associe à un contexte (conditions météorologiques, périodes de l'année, site nucléaire concerné ...).

Après avoir introduit les paramètres désirés, l'outil affiche des zones d'impact définies dans la doctrine du CODIRPA :

- **Zone de Protection des Populations (ZPP)** – *Périmètre au sein duquel il est justifié de mener des actions visant à réduire l'exposition des personnes y résidant.*
- **Périmètre d'Eloignement (PE)** – *Périmètre qui pourrait être défini au sein de la ZPP, si, en dépit des interdictions mises en place, le niveau d'exposition de la population restait trop important.*
- **Zone de Surveillance renforcée des Territoires (ZST)** – *Périmètre qui s'étend au-delà de la ZPP et qui est caractérisée par une contamination plus faible, ne justifiant pas de protection des populations, en dehors des recommandations sur les consommations de denrées autoproduites ou issues de la chasse, pêche, cueillette...*



OPAL est une interface web qui couplé aux couches d'un système d'Information Géographique (SIG) permet, sur un territoire donné, de visualiser les impacts d'une contamination radioactive donnée sur les intérêts humains, économiques, environnementaux... (ERP, agriculture, élevage, alimentation en eau, vignes, bâti...).

OPAL cherche à stimuler les démarches locales permettant une caractérisation de l'environnement autour d'un site nucléaire par recensement des enjeux stratégiques, dans l'optique d'une gestion concertée optimale de la phase post-accidentelle.

L'année 2012 a permis le déploiement progressif de l'outil OPAL sur 4 territoires pilotes : les CLI de Saclay, Golfech, Gravelines et Marcoule.

L'accident survenu en mars 2011 à la centrale de Fukushima Daiichi au Japon a rappelé l'importance d'une démarche telle que celle qui a été engagée en France sur le post-accident.

La CLI de Marcoule-Gard s'est donc portée volontaire dans cette démarche car elle bénéficie d'une forte motivation des acteurs locaux et d'une banque de données importante et facilement utilisable via le Système Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) qui regroupe 42 communes sur le territoire du Gard Rhodanien.

La CLI a dans un premier temps mis en place un Groupe de Travail « *Application de l'outil OPAL autour du site de Marcoule* ».

La Composition du Groupe de Travail est pluraliste : élus, association de protection de la nature, personnalités qualifiées, représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture du Gard, du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, de l'Agence Régionale de Santé, des représentants des zones d'activités économiques ; soit environ 20 personnes.

Son objectif en 2012 était de recenser les enjeux stratégiques sur le territoire défini par le périmètre du PPI du site de Marcoule, en s'appuyant sur l'essai pilote conduit actuellement par l'IRSN, le SIIG du Gard et la CLI (OPAL) sur les zonages post accidentels. Ces enjeux concernent les populations impactées, les établissements sensibles, l'agriculture, les entreprises industrielles, artisanales ainsi que l'environnement, la santé, etc. Il pourrait y avoir aussi un aspect indemnisation sur les activités impactées.

En parallèle de ce GT, la CLI a encadré un stagiaire (Melle Marion JOLIVET, Master en Master 2 « Gestion territoriale des risques naturels et industriels ») qui a porté sa réflexion sur le recensement des enjeux stratégiques des communes du PPI de Marcoule dans un premier temps.

Le 2^{ème} volet était de : Géoréférencer les enjeux dans le SIG local. L'objectif étant qu'après simulation sur le logiciel OPAL, puis superposition dans le SIG local, les acteurs locaux aient la possibilité de voir quels enjeux stratégiques se trouvent sur leur territoire et de déterminer le type d'action à mener.

Ce stage a fait bien entendu l'objet d'un rapport final présenté à plusieurs reprises et largement diffusable.

Ces travaux ont fait l'objet de 4 réunions du GT « OPAL » et de nombreuses rencontres avec les partenaires intéressés.

Le GT poursuivra sa réflexion en 2013.

7 Bilan financier 2013 et prévisionnel 2014.

7 – 1 Bilan financier 2013.

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Poste budgétaire	Budget 2013	Financeurs	Budget 2014
A - Communication et études		A - Communication et études	
1-Communication et information MAG de la CLI conception, diffusion	3.827	CG du Gard	0
Le site web	285,68	ASN	5 000
2 - GT « OPAL »	2 701,03	CG du Gard ASN	0 4 000
Total A	6 813,71	Total A	9 000
B -Participation aux travaux des différentes instances		B- Participation aux travaux des différentes instances	
3 - Adhésion ANCCLI 2012	1 0000	ASN	14 000
4 - Participations aux GT des différentes instances : ASN, IRSN, ANCCLI..	9 908,80	CG du Gard	0
Total B	10 908,80	Total B	14 000
C - Fonctionnement		C - Fonctionnement	

5 - Assemblée générale	450		
6 - Abonnements et adhésions	858,80	CLI (autofinancement)	2 030,77
7 - Matériels et frais bancaires	721,97		
Total C	2 030,77	Total C	2 030,77
D - Ressources humaines		D - Ressources humaines	
8 - Charges de personnel	31 000	CG du Gard	44 000
9 - Logistique : locaux, informatique affranchissement	13 000	ASN	0
Total D	44 000	Total D	44 000
TOTAL GENERAL	63 753,28	TOTAL GENERAL TOTAL ASN TOTAL CG30	69 030,77 23 000 44 000

7 – 2 Prévisionnel 2014.

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Poste budgétaire	Budget 2014	Financeurs	Budget 2014
A - Communication et études		A - Communication et études	
1-Communication et information MAG de la CLI : 2 exemplaires	8 000	CG du Gard	0
Le site web renouvellement	4 000	ASN	12 000
2 - Suite GT « OPAL »	2 000	CG du Gard ASN	0 2 000
Total A	14 000	Total A	14 000
B -Participation aux travaux des différentes instances		B- Participation aux travaux des différentes instances	

3 - Adhésion ANCCLI 2012	1 0000		
4 - Participations aux GT des différentes instances : ASN, IRSN, ANCCLI.	12 000	ASN CG du Gard	13 000 0
Total B	13 000	Total B	13 000
C - Fonctionnement		C - Fonctionnement	
5 - Assemblée générale	450		
6 - Abonnements et adhésions	800	CLI (autofinancement)	
7 - Matériels et frais bancaires	750		
Total C	2 000	Total C	2 000
Total A+B+C	29 000		
D - Ressources humaines		D - Ressources humaines	
8 - Charges de personnel	31 000	CG du Gard	44 000
9 - Logistique : locaux, informatique affranchissement	13 000	ASN	0
Total D	44 000	Total D	44 000
TOTAL GENERAL A+B+C+D	73 000	TOTAL GENERAL TOTAL CG30 TOTAL ASN CLl'autofinancement	73 000 44 000 27 000 2 000